



**RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DU COMMERCE DES SERVICES FINANCIERS
AU CONSEIL DU COMMERCE DES SERVICES (2021)**

1. Le présent rapport a été établi conformément aux Procédures d'examen annuel des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC (WT/L/105).
2. Depuis son rapport annuel de 2020 au Conseil du commerce des services¹, le Comité du commerce des services financiers n'a tenu aucune réunion.

¹ Rapport annuel du Comité du commerce des services financiers au Conseil du commerce des services (2020), figurant dans le document S/FIN/35 daté du 27 novembre 2020.